

COMMODO ET INCOMMODO

(ARRETÉS ITM)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés telle qu'elle a été modifiée dans la suite, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie social et solidaire a pris les décisions suivantes :

| Objet : | Exploitant et lieu d'exploitation : | No. dossier/Date autorisation |
|--|---|--|
| exploitation d'un élévateur à fourches Marque LINDE, type H30T-, numéro de construction H21202Y00787 | Société MUNHOVEN territoire du Grand- Duché de Luxembourg | 3A/2021/0948/174 autorisé le 6 mai 2021 Réf. interne : 2021/03/04 |
| exploitation d'un élévateur à fourches Marque LINDE, type H30T-, numéro de construction H21202Y00808 | Société MUNHOVEN territoire du Grand- Duché de Luxembourg | 3A/2021/0949/174 autorisé le 6 mai 2021 Réf. interne : 2021/03/03 |

L'avis relatif à ces décisions est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 19 mai) à partir du 20 mai 2021 au 28 juin 2021 inclus.

Les arrêtés d'autorisation ont été déposés au service écologique de la commune de Käerjeng pour y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre chacune de ces décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 14 mai 2021

Le bourgmestre,



Michel WOLTER



Le secrétaire communal ff.,



Jean-Marie PANDOLFI

Dossier traité par:

Jeff Künsch
Tél. 500 552 371
Fax 500 552 379
Jeff.kuensch@kaerjeng.lu

